

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
 DÉPLACEMENTS		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Dans l'espace public	 Sauf dérogation			
En transports en commun (masques obligatoires)	 Sauf dérogation		 Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation	
Longue distance (> 100 km)	 Sauf dérogation		 Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels (Attestation)	 A définir fin mai

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
 COMMERCES		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40 000 m2	 Uniquement de première nécessité		 Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture en cas de non-respect (Masque recommandé pour les personnels et les clients)	
Marchés en plein air	 Possibilité d'ouverture à la main du Préfet		 Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture par le Préfet	
Centres commerciaux > 40000m2	 		 Fermeture possible par le Préfet en cas de zone de chalandise éloignée	 A définir fin mai
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.	 		 Sous réserve du respect des guides sanitaires	
Bars, cafés, restaurants	 	 	 	 A définir fin mai